

Cette communication sera publiée sous forme d'article dans la revue TRAVAIL, EMPLOI et FORMATION (TEF), éditée par le Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation – Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, à paraître au cours du premier trimestre 2008 (www.ulb.ac.be/project/tef)

LA FORMATION DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ARME DE LA PROFESSION EDUCATIVE OU RELAIS DE POLITIQUES REPRESSIVES ?

Élisabeth DUGUE

Ingénieur de recherche Laboratoire Lise
CNAM, Paris

dugue@cnam.fr

Guillaume MALOCHET

ATER en sociologie Laboratoire Lise*

guillaume.malochet@cnam.fr

RESUME

Notre communication s'inscrit dans le premier axe de l'appel à communications : « Transformations des modes d'action publique et formation ». À partir d'une enquête menée auprès de directeurs de service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en France¹, nous interrogeons le rôle de la formation dans la constitution d'une identité professionnelle stable face aux bouleversements politiques concernant la justice des mineurs. On constate, depuis quelques années, un recentrage des dispositifs publics autour de la répression de la délinquance des mineurs. Dans une administration à la tradition anti-institutionnaliste bien ancrée, où le « pari de l'éducation » a toujours prévalu sur l'option répressive, un tel virage place les acteurs professionnels face à des dilemmes et des contradictions aigus. Notre enquête s'est intéressée à la fonction de direction parce qu'elle bénéficie depuis peu (1992) d'un statut et qu'en outre sa reconnaissance a coïncidé avec l'irruption d'une logique politique et gestionnaire dans l'activité éducative.

Dans cette communication, nous centrerons le propos sur deux questions distinctes. Il s'agira d'une part d'analyser la manière dont la formation se fait ou non le relais des injonctions politiques de l'institution. Nous montrerons comment les dispositifs et les acteurs de la formation, à la PJJ, sont pris entre une culture professionnelle valorisant la dimension éducative et des directives institutionnelles allant en sens inverse. Nous mettrons en évidence le mode de structuration spécifique de la formation à la PJJ : la recherche y a toujours été pensée en étroite articulation avec la formation et les pratiques professionnelles de terrain ont longtemps irrigué la formation par un va-et-vient permettant l'innovation. Ces éléments ont contribué à la constitution d'une professionnalité éducative forte, à mi-chemin entre la théorie

¹ C. Danieau-Kleman, É. Dugué, G. Malochet, 2006, *Les directeurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : gérer ou éduquer*, Etudes et recherches n° 9, décembre 2006, CNFE/PJJ, Ministère de la Justice, 91 pp..

et la pratique. Nous expliquerons comment ce fonctionnement est aujourd'hui mis à mal par les options politiques et gestionnaires de l'administration.

Nous montrerons d'autre part la prégnance d'une logique individualisante dans les dispositifs de formation. À travers l'étude des référentiels qui s'élaborent depuis peu, on voit pointer un mode de structuration de la profession qui sape les fondements collectifs sur lesquels elle s'était établie. Les directeurs de service de la PJJ se trouvent finalement dans une position ambiguë, alimentée à la fois par le discours de la formation et les commandes institutionnelles, d'une part, et la confrontation quotidienne avec les équipes éducatives, d'autre part.